

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an deux mil vingt six

Le : 13 février 2026

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20260213-DELIB2026-02-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Nombre de Conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 10

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2026

Date de l'affichage de la convocation : 9 février 2026

Présents : Pascal RAPIN, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND
Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ,
Jacques PERARD Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET

Délibération N°2026-02

Absent excusé : Nathalie HOUSSIER a donné procuration à Custodia CARVALHO

Absents : Agnès DELANNOY, Luc DELANNOY

Secrétaire de séance : Custodia CARVALHO

Objet : Convention de versement d'un fonds de concours pour la station d'épuration

Le maire fait suite à la délibération N°2025-05 sollicitant une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur de Berry d'un montant de 50 000.00€ pour la station d'épuration.

Le Maire informe le conseil municipal que la demande de fonds de concours a été acceptée par le conseil communautaire en date du 13 octobre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- Approuve à l'unanimité la convention ci-dessus.

Fait et délibéré à QUINCY

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Custodia CARVALHO

Publication sur le site internet de la commune le : 18 février 2026

Acte transmis en préfecture le : 19 février 2026